



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Diffusion

Question écrite n° 10081

### Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation ds diffuseurs de presse. Cette profession qui regroupe, par le biais de l'union nationale des diffuseurs de presse, 36 000 diffuseurs souhaite une amelioration de leur remuneration. Il lui demande quelles suites donner a cette demande. L'engagement de l'Etat conditionne la mise en oeuvre rapide d'un plan de reforme des nouvelles messageries de la presse parisienne et des mesures d'amelioration de la remuneration des diffuseurs qui s'y rattachent.

### Texte de la réponse

Lorsque a ete mis en place un dispositif d'urgence d'aide a la presse ecrite en juin dernier, le ministre de la communication a precise que cet effort exceptionnel devrait s'accompagner d'une action sur les structures de la fabrication et de la distribution, particulierement en ce qui concerne la presse parisienne et nationale d'information generale. Il rejoint d'ailleurs dans cette analyse les editeurs concerns, pour qui les difficultes de la presse resultent de la combinaison de charges excessivement lourdes et rigides, de la diminution de ses ressources publicitaires et d'un volume insuffisant de ventes. Dans cette perspective, il porte une attention toute particuliere aux initiatives qui favoriseraient la reconquete, par les editeurs, de leurs lectorats. A cet egard, le reseau de diffusion peut jouer un role tout a fait determinant dans la reussite des strategies visant a renforcer l'efficacite des dispositifs de vente. C'est pourquoi la perspective, ouverte par la mise en oeuvre du plan de modernisation des NMPP, d'une revalorisation de la remuneration d'une partie significative du reseau de detail, parallelement a la reduction substantielle des couts de distribution exposes pour le compte des editeurs, a decide les pouvoirs publics a accompagner ce plan dans son volet social, par le biais de procedures FNE. Un accord avec les NMPP precisant les objectifs et les modalites de l'intervention de l'Etat sur ce point est intervenu le 27 decembre 1993.

### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10081

**Rubrique :** Presse

**Ministère interrogé :** communication

**Ministère attributaire :** communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 185

**Réponse publiée le :** 28 février 1994, page 1021